

Contrat de licence, d'utilisation et de service MOUNT10 (v20-11, 01 septembre 2021)

1. Bases: Ces conditions de licence, d'utilisation et de service (contrat) s'appliquent à toutes les versions de service MOUNT10 de MOUNT10 AG (ci-après MOUNT10), Haldenstrasse 5, CH-6340 Baar, y compris l'offre SWISS DATA BACKUP. Ce contrat s'applique également aux prolongations de contrat, même s'il n'est pas à nouveau conclu expressément.

2. Obligations contractuelles de MOUNT10: En fonction de la version de service, MOUNT10 met des composants logiciels et éventuellement matériels à disposition du client. MOUNT10 s'engage à conserver les données électroniques transmises depuis le site du client sur des serveurs particulièrement protégés dans le SWISS FORT KNOX. MOUNT10 garantit que les composants logiciels et matériels fournis sont de manière générale propres à l'usage pendant la durée du contrat et est responsable de la mise à jour gratuite et régulière des logiciels et du matériel fournis (sans préavis). MOUNT10 se tient constamment prête à effectuer une restauration d'urgence des données (conformément aux conditions séparées applicables et aux possibilités techniques reprises dans le document «Restaurations d'urgence»). Tous les logiciels, de même que les manuels techniques détaillés, peuvent être téléchargés en tout temps sur www.mount10.ch/downloads ou www.mount10.ch/manuals et font partie intégrante de ce contrat. MOUNT10 prend toutes les mesures techniques et organisationnelles requises par la législation suisse sur la protection des données (plus particulièrement l'art. 9 OLPD; RS 235.11) et qui sont appropriées selon l'état de la technique et les normes internationales correspondantes (par exemple ISO 27001). MOUNT10 sauvegarde les données transmises par le client de manière à ce qu'elles puissent être restaurées à tout moment et sans pertes (cf. point 8).

3. Obligations contractuelles du client: Le client s'engage à verser le montant dû pour le service, soit avant le début de la période de service (par carte de crédit) ou trente (30) jours après facturation, sans aucune déduction ou compensation. Il s'engage aussi à télécharger tous les logiciels MOUNT10 nécessaires et à les installer sur son infrastructure informatique sous sa propre responsabilité, ainsi qu'à intégrer les éventuels composants matériels. Il est conseillé de procéder à une sauvegarde de toutes les données avant chaque installation MOUNT10 et de sauvegarder les données périodiquement indépendamment de MOUNT10. C'est au client de s'équiper d'une connexion internet adaptée aux services choisis. Le client choisit ses données à sauvegarder ainsi que le moment de chaque sauvegarde. Il s'assure que les données choisies sont correctement enregistrées sur le serveur dans le SWISS FORT KNOX selon le Log-File. Le client s'engage explicitement à veiller à ce que ses données ne contiennent aucun contenu illicite sous l'angle du droit civil, pénal ou public. Il est conscient du fait qu'en cas de poursuites pénales, MOUNT10 offrira son entière collaboration aux autorités compétentes conformément aux dispositions légales applicables. Le client s'engage à restituer l'ensemble des composants logiciels et matériels fournis par MOUNT10 à la fin du contrat, en bon état. Pour certaines versions de service, des parties de ces obligations peuvent être cédées par le client à MOUNT10 ou à des tiers, pour autant que cela soit indiqué dans les „Responsabilités de service“. La conservation des données d'accès incombe au client.

4. Cryptage des données du client: Le service comprend le cryptage des données du client afin de les protéger de toute consultation par MOUNT10 ou de tiers. Seul le client est détenteur et responsable de toutes les données d'accès MOUNT10. MOUNT10 n'a aucun moyen de retrouver les données d'accès (mots de passe, etc.) perdues et conseille de conserver ces données sous forme physique dans deux endroits sûrs et indépendants l'un de l'autre (p.ex. auprès d'une fiduciaire, d'une banque et ou d'un avocat). Il est également conseillé de vérifier périodiquement le fonctionnement des données d'accès. LE CLIENT EST CONSCIENT QUE SANS LA CLEF DE CHIFFREMENT („ENCRYPTION KEY“), SES DONNÉES NE PEUVENT PLUS ÊTRE RENDUES LISIBLES ET QUE LA PERTE DE LA CLEF DE CHIFFREMENT SIGNIFIE LA PERTE DÉFINITIVE DE TOUTES LES DONNÉES DU CLIENT ENREGISTRÉES PAR MOUNT10!

5. Prestations: Les prestations correspondent aux services choisis par voie électronique ou à la configuration du service définie par écrit. Le client vérifie la livraison dans les 10 jours qui suivent la réception des marchandises et doit informer MOUNT10 d'éventuels défauts par écrit le plus rapidement possible. La livraison des composants matériels peut prendre jusqu'à 6 semaines. Tous les composants de service MOUNT10 (logiciels et matériels) font l'objet d'une garantie complète de fonctionnement pendant toute la durée du service. Les composants défectueux doivent être signalés et envoyés à MOUNT10 sans attendre. Un échange sera effectué dans un délai raisonnable. La mise à disposition de composants de rechange sur le site du client est possible, mais seuls des composants certifiés par MOUNT10 peuvent être utilisés.

6. Début, durée et transfert du contrat: Le contrat entre en vigueur lors de l'acceptation électronique de ces dispositions ou lors de la signature écrite de l'offre de service. L'annulation par le client de contrats valablement conclus n'est possible que moyennant l'accord formel et écrit de MOUNT10 ainsi que la prise en charge des coûts et frais et l'indemnisation complète de MOUNT10. La durée du contrat est initialement d'un an, donc 365 jours (durée du contrat), sauf accord contraire. Après l'échéance, le contrat est reconduit tacitement pour une année supplémentaire. Le délai de préavis est de 3 mois. Après la fin du contrat, les données sont conservées par MOUNT10 pendant 30 jours. Après ces 30 jours, les données du client sont entièrement effacées de l'ensemble des systèmes de MOUNT10. En cas de non-respect, MOUNT10 se réserve le droit de résoudre le contrat ou de suspendre temporairement le service (en réclamant une indemnisation totale) ou encore de poursuivre le contrat en réclamant la compensation du dommage subi. Des prétentions en réparation du dommage supplémentaire demeurent réservées. Tous les accords annexes, toutes les garanties et toutes les modifications ne lient MOUNT10 qu'après confirmation écrite ou électronique expresse de sa part. Seule MOUNT10 est autorisée à transférer cette relation contractuelle et toutes les autres relations avec le client à une autre partie (sauf SWISS DATA BACKUP). Le client n'a droit à aucun remboursement des versements initiaux après la résiliation du service.

7. Prospectus et documents techniques: Les prospectus, catalogues, ainsi que les documents numériques (p.ex. infos générales sur Internet ou par e-mail) ne sont pas contractuelles, sauf accord explicite en ce sens. Les informations contenues dans les documents techniques ne sont contractuelles que lorsqu'elles sont garanties expressément.

8. Définition des données, durée de conservation et nombre de copies: La capacité de sauvegarde (le volume de données sélectionné sur le site du client pour le processus de sauvegarde) de MOUNT10 est fixée en fonction du choix effectué en ligne / de l'accord écrit. MOUNT10 n'est en principe pas un service d'archivage. Toutes les versions proposent néanmoins une récupération des données sauvegardées par MOUNT10 au cours des 30 à 60 derniers jours (mois en cours et mois précédent). Ensuite, l'ensemble des données au dernier jour du mois sont rassemblées dans un état final mensuel. La durée de conservation effective de ces états finaux mensuels dépend de la version / de l'offre. MOUNT10 SOLO propose une durée de conservation de 12 mois exclusivement. Le service COMBO et SWISS DATA BACKUP ont une durée de stockage standard de 10 ans (121 sauvegardes mensuelles) - avec une extension optionnelle à un nombre illimité de sauvegardes mensuelles. La version COMBO3 propose une durée de conservation de 3 mois. MOUNT10 SOLO / COMBO3 / COMBO et SWISS DATA BACKUP sauvegardent les données dans le SWISS FORT KNOX I avec copie dans le SWISS FORT KNOX II. La place réellement occupée sur les composants matériels n'a pas d'importance (n'est pas facturée séparément).

9. Validité, prix et calcul: Toutes les offres de MOUNT10 sont valables 30 jours, sauf accord contraire, et sont clairement reconnaissables en tant que telles. Les prix s'entendent hors TVA, en francs suisses ou dans une devise étrangère déterminée par écrit. LA TVA suisse est imputée aux contractants suisses (CHF). Tous les prix figurant sur les listes de prix ou prospectus sont sans engagement (sauf disposition contraire) et peuvent être révisés par MOUNT10 à tout moment. Le client confirme expressément renoncer à toute exception de compensation vis-à-vis de MOUNT10. Les services inutilisés ou partiellement utilisés ne sont pas remboursés. Les conditions de paiement varient en fonction de la version de service et sont décrites dans le portail SOLO / configurateur de service. Pour les livraisons internationales, 50% des coûts initiaux sont généralement facturés lors de la signature du contrat (payables avant la livraison) et 50% des coûts initiaux après la livraison. Le délai de paiement est de 30 jours sauf accord écrit ou électronique contraire.

10. Droits d'auteur et de propriété: MOUNT10 conserve à tout moment l'entière propriété et/ou les autres droits sur les composants logiciels et matériels fournis. Le client n'obtient aucun droit réel (propriété, droit de gage ou droit de rétention) sur les composants fournis par MOUNT10 et renonce à de tels droits. Le client obtient uniquement le droit d'utilisation des composants logiciels et matériels fournis pendant la durée du contrat. Après la fin du contrat, tout droit du client d'utiliser les composants logiciels et matériels, de les transmettre, de les copier

ou de les utiliser de toute autre manière expire. Les droits de propriété, d'auteur, de marque et/ou de licence sur les composants logiciels et matériels, dessins, logos, sites web et autres documents et données de MOUNT10 demeurent la propriété exclusive de MOUNT10. Il est interdit au client de modifier en tout ou en partie les logiciels, de les copier, de faire de la rétroingénierie, d'en dissocier les composants, de prendre en leasing, de vendre, de mettre en gage ou de dériver le code source de toute autre manière ou de se servir du logiciel comme base pour l'élaboration d'autres logiciels, de travaux dérivés ou de l'utiliser d'une autre manière susceptible de porter atteinte aux droits de MOUNT10 ou de tiers. Il peut cependant faire une copie du logiciel à des fins de sauvegarde et d'archivage. Le client doit indiquer sur les copies toutes les annotations et les références, y compris les droits d'auteur, de marque et de licence de l'original. MOUNT10 peut utiliser les idées, concepts et processus généraux développés ou découverts en solitaire ou en collaboration avec le personnel du client dans le cadre de l'élaboration des services MOUNT10 dans l'intérêt du client pour des projets identiques ou similaires avec des tiers. Les données enregistrées par le client sur n'importe quel composant logiciel ou matériel de MOUNT10 conformément à ce contrat appartiennent exclusivement au client. MOUNT10 n'acquiert à aucun moment de droits de propriété ou de droits de propriété intellectuelle sur ces données. À tout moment, et même pendant la durée de ce contrat, le client peut réclamer la restitution immédiate des données et, en cas de résiliation du contrat, demander une déclaration écrite de la part de MOUNT10 qu'aucune donnée du client n'est plus conservée par MOUNT10 sous quelque forme et sur quelque support que ce soit.

11. Transmission des données du client: Le client déclare son accord pour la transmission électronique de ses données cryptées par MOUNT10 via une infrastructure réseau publique (Internet). Le client porte les risques de perte de données lors du transport. La responsabilité de MOUNT10 pour les données commence à la réception des données au SWISS FORT KNOX et se termine lors de la remise des données depuis le SWISS FORT KNOX. MOUNT10 s'engage à respecter les obligations de secret légales particulières (secret des avocats, secret médical, secret professionnel, secret de fonction) et à assurer leur respect à l'égard de l'ensemble de ses collaborateurs au moyen de déclarations de confidentialité écrites.

12. Dispositions complémentaires MOUNT10 PRO: L'installation de la plateforme de stockage sur le site du client nécessite une infrastructure informatique conforme, dont le client est responsable. Il s'agit d'un rack 19" (de préférence fermé à clé), d'une alimentation électrique de 230 VAC / max. 650 watts (sans coupure / ASC), d'une température ambiante de 25°C max. (refroidissement à l'air garanti) et d'un taux d'humidité relatif de 30% à 70%. En outre, un fonctionnement sans poussière et une protection du local (incendie, eau, accès, intrusion, etc.) doivent être prévus en fonction de l'emplacement. L'assurance de la plateforme de stockage MOUNT10 sur le site est à charge du client. Les appareils de rechange nécessaires à la suite d'un dégât en raison d'un environnement inadapté, d'une utilisation non-conforme ou d'une catastrophe sont payants. Le client est responsable de l'intégration correcte de la plateforme de stockage MOUNT10 dans l'infrastructure réseau locale sur le site du client. Le client est seul responsable de la protection appropriée du réseau (pare-feu, antivirus, etc.) et des mises à jour régulières du système d'exploitation Windows de la plateforme de stockage. Il faut veiller à ce que les fonctions système MOUNT10 ne soient pas entravées ou bloquées par les processus de mise à jour. **ÉTANT DONNÉ QUE MOUNT10 N'A PAS ACCÈS À LA PLATEFORME DE STOCKAGE SUR LE SITE DU CLIENT, LE CLIENT EST SEUL RESPONSABLE DU MATÉRIEL LIVRÉ.** Les paramètres lors de la livraison et de l'installation de base sont indiqués par écrit dans le document «Configuration et procès-verbal de réception» et signés.

13. Garantie: MOUNT10 garantit expressément une disponibilité du service élevée d'au moins 99,7% par an (base 365 jours x 24 heures; sauf technique et accès Internet sur le site du client). Elle garantit que les logiciels et le matériel mis en œuvre ne comportent pas de défauts qui rendraient impossible une utilisation conforme au contrat ou l'entraveraient dans une notable mesure. MOUNT10 corrigera sans délai des défauts avérés, selon son choix par une réparation, par la mise en œuvre d'une solution de contournement ou par une nouvelle livraison. Si MOUNT10 ne corrige pas le défaut dans un délai raisonnable, le client peut lui accorder un délai supplémentaire. À l'expiration de ce délai, le client peut, en cas de défauts de moindre importance, réclamer une diminution appropriée du prix. En cas de défauts majeurs, il peut résilier le contrat et, sur la base des conditions légales, réclamer des dommages-intérêts.

14. Responsabilité: MOUNT10 exclut toute responsabilité dans la mesure autorisée par la loi (y compris pour les tiers). Étant donné que MOUNT10 n'a pas accès aux infrastructures du client et que les données du client sont entièrement cryptées, les possibilités de surveillance et d'avertissement de MOUNT10 sont très limitées. Le client est donc seul responsable de la réussite de la sauvegarde des données.

15. Rôle d'un partenaire commercial: Dans le cadre de leurs activités, les partenaires commerciaux de MOUNT10 (partenaires commerciaux) sont indépendants de MOUNT10 et n'ont pas le droit de représenter ou d'agir au nom de MOUNT10 de quelque manière que ce soit. Les partenaires commerciaux ne sont pas parties au présent contrat (ne s'applique pas à SWISS DATA BACKUP). Les partenaires commerciaux sont des spécialistes externes spécialement formés par MOUNT10 qui sont à disposition du client en tant que premier point de contact.

16. Extensions des services: Les extensions de services peuvent à tout moment être commandées via <https://portal.mount10.ch> (seulement MOUNT10 SOLO), via le partenaire commercial responsable, par e-mail (support@mount10.ch) ou par téléphone (+41 41 726 03 28).

17. Validité des dispositions: Si une disposition de ce contrat devait être ou devenir invalide, la validité des autres dispositions n'en serait pas affectée. La disposition invalide est remplacée par une autre disposition appropriée, correspondant économiquement au plus près à ce que les parties auraient conclu si elles avaient été au courant de l'invalidité de la première disposition. Cela s'applique également si les dispositions s'avèrent incomplètes.

18. For et droit applicable: Le rapport juridique est soumis au droit suisse, à l'exclusion des règles du droit international privé. Les tribunaux du canton de Zoug (Suisse) sont compétents.

Additional provisions for the product "CLOUD 2 CLOUD" "C2C": Le portail Web (<https://o365.cloud2cloud.ch>) est exploité par le fabricant de logiciels Redstor et se trouve dans l'environnement Microsoft Azure. MOUNT10 n'a aucune influence sur la disponibilité du portail Web (aucune influence sur le point 13. Garantie). La clé de cryptage est générée en fonction du mot de passe. Le mot de passe n'est pas enregistré chez MOUNT10. MOUNT10 est soumis à des mesures strictes pour protéger les données des clients contre tout accès non autorisé ou utilisation par des personnes non autorisées. Cela comprend la restriction d'accès des employés de MOUNT10 et des partenaires contractuels. Un maximum de 1 To de données peut être sauvegardé par utilisateur (politique d'utilisation équitable). Des exceptions peuvent être définies entre les parties contractantes. Les conditions attrayantes du service MOUNT10 C2C ne peuvent être maintenues que si les clients sécurisent tous les utilisateurs de Microsoft 365 enregistrés auprès de Microsoft également ou tous les utilisateurs de Google Workspace enregistrés auprès de Google avec MOUNT10. Il est donc obligatoire pour les clients et/ou partenaires de mettre cela en œuvre. La sécurisation uniquement des comptes individuels à partir d'un certain nombre de comptes Microsoft 365 ou de Google Workspace est une raison de résiliation. MOUNT10 prévoit un volume de données moyen via un plus grand nombre d'utilisateurs, car les coûts de revient dépendent fortement du volume de données de sauvegarde enregistré.

Politique d'utilisation équitable : la quantité moyenne de données par utilisateur ou boîte à lettres dans une configuration ne doit pas dépasser 25 GB. L'expérience montre que la moyenne est environ la moitié de ce montant pour les petits environnements et nettement moins pour un grand nombre d'utilisateurs ou boîtes aux lettres. Si une configuration dépasse le montant moyen, des coûts supplémentaires seront encourus. Les exceptions peuvent être définies entre les parties contractantes. Si un client souhaite stocker de très grandes quantités de données avec un petit nombre d'utilisateurs ou boîtes aux lettres, MOUNT10 contactera le client et se réservera le droit de résilier le contrat. Des cas exceptionnels sont possibles, mais doivent être confirmés par MOUNT10.